

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 10 octobre 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 4 pouvoirs	02 octobre 2023	02 octobre 2023

N° délibération	Objet
2023-059	Gestion des Landes tourbeuses de Corn ar Harz à Bolazec par l'association Bretagne vivante

Le dix octobre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Barbara PERRON, Hubert LE LANN

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Erice GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

En 1996, la communauté de communes des Monts d'Arrée a fait réaliser une étude diagnostic, sur la qualité des ressources en eau sur son territoire, qui a conclu sur la nécessité de protéger efficacement les zones humides dont la tourbière de Corn ar Harz située sur la commune de Bolazec.

Ainsi, via la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » la CC des Monts d'Arrée s'est engagée en 1998 dans la procédure d'acquisition de cet espace classé ZNIEFF. 20 espèces remarquables rares et/ou menacées sont répertoriées sur le site (11 végétaux et 9 animaux).

Il s'agit d'un espace de 27,7 ha de tourbières pour lequel une convention de gestion avec la Fédération Centre Bretagne Environnement avait été signé, suivant une délibération du 05 mai 1999, pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement sur une durée d'une année.

Le plan de gestion expose toutes les connaissances scientifiques accumulées, dégage l'intérêt patrimonial et présente les opérations de gestion conservatoire à engager.

Par ailleurs, les droits de chasse avaient été délégué à la société communale de chasse de Bolazec et une convention d'entretien des landes a été signé avec M. Cotonnec pour 5 ans reconductible par durée de 3 ans.

Aujourd'hui la FCBE n'assure plus la gestion de cet espace, il est donc proposé d'en confier la gestion à l'association Bretagne Vivante.

En effet, Bretagne Vivante assure déjà la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des landes du Gragou-Vergam qui se trouve à proximité. De même Bretagne Vivante gère la réserve nationale du Vénec à Brennilis.

Cet espace peut intégrer la réserve naturelle régionale du Cragou-Vergam.

Ainsi, après avoir délibéré, à 25 voix pour et 4 abstentions (Grégory Le Guillou, Georges Morvan, André Paul, Jean Le Gac), dans le but de continuer la gestion de cet espace remarquable la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté

- Décide de confier la gestion conservatoire de ce site à l'association Bretagne Vivante et à informer la Fédération Centre Bretagne Environnement du non renouvellement de la convention signée en juin 1999
- Décide d'autoriser l'intégration de cet espace dans la Réserve Naturelle Régionale
- Autorise le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,



La secrétaire,

